

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2009

Etaient présents : Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, René AUBRY, Conseillers

Etaient excusés : M. Claude STEVENOT, Mmes Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER

Procurations :

M. Claude STEVENOT à Mme Danielle BOURGON
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Patricia BURGUNDER à Monsieur Patrick PAGLIA



Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à approuver le compte-rendu de la séance précédente, lequel ne fait l'objet d'aucune observation.

Jean-Michel VILLAUME poursuit par l'installation de **Monsieur René AUBRY** en tant que **troisième Conseiller Municipal de l'Opposition**, lequel sera invité avec son groupe à faire part rapidement de son souhait quant à sa participation aux différentes commissions municipales.

Monsieur AUBRY pour sa part, salue l'Assemblée et déclare combien il est heureux d'y siéger.

* * * *

Le Député-Maire propose ensuite l'examen du premier point de l'ordre du jour qui appelle le vote du Compte Administratif 2008 :

*« Le bilan financier de l'année 2008 démontre par des **taux de réalisation en section de fonctionnement particulièrement élevés** par rapport aux prévisions, combien la Majorité Municipale a su **apprécier au plus juste et maîtriser les dépenses** courantes de structure, intégrant les frais de personnel malgré la période chahutée que nous avons pu connaître l'an passé, notamment vis-à-vis des hausses des coûts de l'énergie.*

*Nos **prévisions de dépenses** ont en effet été **réalisées à 98,24 %**, ce qui démontre aussi que l'effort demandé aux contribuables se justifie dans sa globalité et ne sert pas pour partie à la constitution d'une épargne sans réelle affectation.*

*Les **recettes de fonctionnement atteignent également leur objectif avec 101 %**, les principes budgétaires des comptes publics définissant la prévision de recettes comme devant être incitative, tout dépassement du taux de 100 % étant profitable à la gestion.*

*Nous remarquerons que les **frais de personnel** subissent une **augmentation limitée** avec 0,54 %, la **maîtrise de cette charge** qui consomme près de 58 % du budget étant aujourd'hui une **priorité**.*

*Concernant les **travaux d'investissement**, le **taux de réalisation**, lorsque l'on prend en compte les engagements non payés au 31 Décembre 2008, frôle les **85 %**, leur **financement ayant été assuré par l'emprunt à hauteur de 14 %** soit 500 000€ contre une prévision initiale de 1 519 000 €.*

*Le **taux d'endettement** qui se situe à **14,75 %** par rapport aux recettes réelles de fonctionnement augmente d'un point par rapport à 2007 et **reste dans la moyenne** de la strate démographique. »*

A la suite de cette déclaration liminaire, Jean-Michel VILLAUME invite **Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances**, à étayer le bilan de l'année écoulée.

Martine PEQUIGNOT parcourt les grandes masses de la Section de Fonctionnement du Budget Principal, les **recettes réelles s'étant élevées à 10 131 134€ contre 8 748 733€ de dépenses**. L'épargne brute d'un montant de **1 373 000€** est réduite à **355 382€** déduction faite du remboursement de la dette en capital.

Les dépenses de fonctionnement par rapport à 2007 enregistrent une **hausse de 3,13%** due toutefois à l'apurement de la garantie d'emprunt du SMDI DORMOIS IDEALU.

Les frais de personnel ont été contenus avec une variation de 0,54%. L'Adjointe aux Finances détaille tous les chapitres de la Section de Fonctionnement, expliquant pour la plupart des comptes leur contenu et les motifs des variations.

Les recettes de fonctionnement qui sont en hausse de 3,7% doivent cet effet essentiellement au produit des contributions directes qui participent à 29,23% à l'équilibre de la section.

Sur les dépenses d'équipement, 2 77 000€ ont été dépensés, 843 000€ constituant toutefois les restes à réaliser qui seront reportées au budget 2009.

La gestion 2008 aura nécessité la contractualisation d'un emprunt de 500 000€ faisant ainsi passer le taux d'endettement à 14,75% contre 13,65% en 2007.

Invité au débat, **Monsieur Yves MERA** au nom de l'Opposition Municipale fait la déclaration suivante :

« Nous voterons contre le compte administratif 2008, car il comporte un dépassement du compte 6232, dont la dépense prévue était pourtant confortable. Cela représente le prix d'un appartement par an, dépensé en fêtes et cérémonies : une insulte aux électeurs modestes ! Surtout, je me demande comment vous réussissez à faire figurer la bagatelle de 54.383,20€ dans un compte 6232 consacré par le Plan Comptable à la fourniture d'échantillons. Cela reste un mystère pour nous. Quelle est donc la production industrielle de la mairie pour qu'elle distribue une pareille somme, rien qu'en échantillons ?

Mais ceci ne serait que brouille, comparé aux 8.140,80€ du compte 678, qui ne correspondent nullement aux chiffres soumis à la délibération n°19 du 14 avril 2008 (huis clos). Je rappelle à mes honorables collègues que cette décision était illégale tant au regard du droit européen sur la concurrence, que du code pénal Badinter.

Dans ces conditions, il est hors de question pour nous de voter ce budget, entaché d'irrégularités tant comptables que légales. A vous seuls d'en assumer les conséquences. »

Le vote est à la majorité compte tenu de 3 contre (Opposition Municipale) et 1 abstention (Le Député-Maire qui comme il se doit ne participe pas au vote).

Martine PEGUIQNOT poursuit par la lecture des comptes administratifs des trois budgets annexes :

La gestion des forêts dégage un excédent de **28 260€** qui est affecté néanmoins à la couverture des travaux d'investissement laissant ainsi **un excédent global 2008 de 4 094€**

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale) et 1 abstention (Le Député-Maire).

Le Budget de l'Eau est caractérisé par la poursuite de l'élimination des branchements plomb sachant que la gestion 2008 laisse apparaître **un excédent global toutes sections confondues de 247 413€** qui sera reporté aux budget 2009.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale) et 1 abstention (Le Député-Maire qui comme il se doit ne participe pas au vote).

Le Service de l'Assainissement est marqué par les dépenses liées à la construction de la station d'épuration et à la mise en place d'un emprunt spécifique. **2 875 876€** auront été consacrés à la station, non compte tenu des 235 315€ pour l'élimination des eaux claires parasites.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale) et 1 abstention (Le Député-Maire).

* * * * *

Gérard SCHARPF, Premier Adjoint, poursuit par la communication à l'Assemblée de l'état récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2008, cette information ayant été rendue obligatoire par la loi du 8 février 1995.

Madame Patricia BURGUNDER rejoint la salle des débats.

* * * * *

Le Député-Maire reprend la parole pour évoquer **le débat d'orientation budgétaire** dont les grandes lignes ont été communiquées aux Elus en même temps que les projets de rapports.

Jean-Michel VILLAUME fait la déclaration suivante :

« Défini comme **moment essentiel** de la vie d'une collectivité locale au stade de sa **gestion financière**, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), instauré par une Loi du 06 Février 1992 doit se tenir à l'intérieur du délai de 2 mois qui précède le vote du Budget Primitif, programmé en ce qui nous concerne le Lundi 30 Mars prochain.

Cette **première étape du cycle budgétaire** sert également d'**élément de communication financière** que nous étayons par la présentation préalable du Compte Administratif retraçant les opérations réellement effectuées au cours de l'exercice précédent.

Même s'il ne donne pas lieu à la prise d'une décision, le DOB est l'occasion pour le chef de file de la majorité municipale, d'exposer sa stratégie financière et sa **politique d'investissement** pour l'année à venir.

La Loi de Finances pour 2009 a fixé des objectifs en terme de croissance à hauteur de 1 % en moyenne et ce jusqu'en 2012. **La rigueur imposée au Budget de l'Etat se répercutera donc forcément à l'échelle des dotations que reçoivent les collectivités territoriales.** Le montant 2009 de la **Dotations Globales de Fonctionnement** vient d'être porté à notre connaissance. Alors que l'an passé nous étions déjà stupéfaits d'enregistrer une hausse de 0,6 % la situation est encore pire cette année puisque nous recevrons **600 € supplémentaires** sur cette dotation dont le montant est de 2 412 000 € et représente environ 30 % du budget.

Alors que nous pouvions **espérer être éligibles à la nouvelle Dotation de Développement Urbain** dont bénéficieront uniquement les 100 premières communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, là encore il n'y a **guère d'espoir** à attendre puisque de source non encore officielle, seuls les grands ensembles des banlieues ayant déposé un dossier auprès de l'ANRU (Agence National du Renouvellement Urbain) ont été retenus.

Au niveau de la **fiscalité locale**, nous venons d'être destinataires des états de notification des bases d'imposition aux taxes foncières et d'habitation. Comme nous l'espérons, **la politique que nous menons en terme de développement et de soutien aux opérations d'urbanisme : logements nouveaux** porte ses fruits puisque globalement les bases d'imposition aux trois taxes augmentent sensiblement.

Le **gel des dotations d'Etat**, la **charge salariale nouvelle** engendrée par la mise en place du passeport biométrique (15 000 € minimum) qui vient se rajouter aux **charges d'urbanisme** que nous assumons depuis 2006 (45 000 € environ) nous obligeront malgré la hausse des bases d'imposition à ajuster néanmoins les taux dans la limite de l'inflation les élus sachant pertinemment les difficultés que connaissent aujourd'hui les ménages

Par la diminution de nos dépenses de fonctionnement, nous entendons diriger nos **efforts en faveur de la relance économique** en affichant une politique d'investissement soutenue malgré le constat évident d'un désengagement de l'Etat vis-à-vis des Collectivités locales.

Ainsi, pour nos **investissements 2009**, il va nous falloir tendre à une **réduction des charges courantes** comme le gros entretien de la voirie afin de concentrer nos efforts sur différents projets à caractère beaucoup plus structurant, ou s'inscrivant dans des enjeux de développement durable quand il s'agit de réaliser un audit énergétique notamment.

La **liaison de l'Avenue Jean Jaurès et de la Rue Marcel Paul** pour améliorer l'**Attractivité de la gare** et fluidifier le trafic routier doit être rendue opérationnelle, parallèlement aux travaux d'aménagement des abords et des parkings, réalisés sous maîtrise d'ouvrage Région / SNCF en partenariat avec le Département et la CCPH.

A ce propos une réunion publique de présentation du projet est organisée Vendredi 6 Mars à 17 h 30 au Centre Simone Signoret.

Indépendamment de la deuxième tranche de **travaux de requalification de la Grande Rue à Bussurel**, nous poursuivons nos études pour aboutir en terme de projets et de plans de financements (subventions) sur les programmes suivants dont la mise en œuvre opérationnelle dépendra toutefois des marges de manœuvre budgétaires et des aides obtenues :

- Transfert de l'**Ecole de Musique** et création d'une **Maison des Associations** au Quartier Maunoury
- Construction d'un **dojo** contigu à la Halle de Sports Marcel Cerdan
- Création d'un nouvel **équipement multisports** de proximité associé à la poursuite des aménagements d'espaces publics dans les quartiers
- **Requalification urbaine des espaces historiques** (Eglise, Tour du Château) en vue de mieux organiser le stationnement et la fluidité de la circulation, de mettre en valeur le site et envisager l'enfouissement des réseaux électriques

La réalisation d'un **audit énergétique** sur nos bâtiments communaux doit nous permettre de déboucher sur un programme nécessaire de travaux tendant à réduire le coût de la **facture énergétique** tout en s'inscrivant dans une **démarche de développement durable**. La Ville d'Héricourt qui affiche son partenariat avec la Région de Franche-Comté et l'ADEME dans le cadre de la construction de la Maison des Energies à proximité du Lycée se doit naturellement faire figure d'exemple dans ses comportements au quotidien.

L'accomplissement de ces enjeux implique que les élus, mais aussi le personnel communal dans son ensemble, s'engagent dans une réduction des coûts au quotidien. Nos partenaires que sont les associations notamment, devront également prendre en compte les difficultés que vivent les communes, en mesurant modestement leurs demandes. Nous devons impérativement contenir voir réduire les charges courantes afin de poursuivre notre dynamique d'investissement

Telles sont les orientations du budget 2009 que je soumettrai au vote de l'assemblée le 30 mars prochain. »

Le **Député-Maire** au fil de sa déclaration souligne que le **budget 2009 s'inscrit sur un fond de crise**, le Nord Franche-Comté étant particulièrement touché par les difficultés du secteur automobile et ses conséquences dramatiques.

Revenant sur l'augmentation de 600€ de la Dotation Globale de Fonctionnement, il propose d'affecter cette aumône de l'Etat aux secours d'urgence déclarant néanmoins que cette ligne sera créditée par un pourcentage des indemnités d'Elus qui seront ainsi diminuées.

Vis-à-vis des charges nouvelles imposées par l'Etat (passeports biométriques et urbanisme), Jean-Michel VILLAUME relève que la **dépense correspond à deux points de fiscalité** que l'on pourrait qualifier « d'impôt Sarkozy/Fillion ».

Sans rien enlever à la critique du plan de relance gouvernemental, le Premier Magistrat déclare que **la Ville s'efforcera d'engager le maximum d'investissements**.

Complétant ses premiers propos sur les programmes structurants, il **note avec satisfaction l'effort réalisé par la Région de Franche-Comté dans la requalification des espaces de la gare**, un crédit de **400 000€** ayant été dégagés.

Concernant la **demande d'un terrain synthétique** exprimée par le monde sportif, ce dernier a bien compris que compte-tenu de la situation une telle dépense qui frôle avec le million d'euros ne peut être retenue comme prioritaire.

Revenant sur la fiscalité, Jean-Michel VILLAUME déclare que voulant éviter les « coups de butoir » en termes de hausse, **l'augmentation sera lissée chaque année dans une limite basse du taux d'inflation**.

Le débat étant ouvert à l'issue de la déclaration du Député-Maire, **Monsieur BANET – Conseiller Municipal**, déclare :

« Nous avons tous bien noté que l'Etat se désengageait peu à peu de la gestion de la commune, mais cela fait plusieurs années que cela dure. Ce n'est donc plus une surprise ; vous le saviez avant d'élaborer votre programme électoral de mars 2008. Trouvez une autre excuse !

L'Etat vole maintenant au secours de Peugeot, l'urgence étant au maintien de l'emploi, et non plus aux investissements publics, pour lesquels vous avez déjà beaucoup fait, en peu de temps. La crise est là, et le moment est venu de marquer une pause dans votre acharnement à la dépense publique.

Quant je lis les articles de presse sur la Ville en marchant, ou quand j'assiste à des réunions de quartier, il apparaît que la préoccupation principale des habitants est l'entretien de la voirie. Or, c'est précisément sur ce chapitre budgétaire que vous projetez de faire des économies, pour satisfaire à votre passion pour les grands travaux... vos électeurs apprécieront!

Quant à la charge salariale nouvelle engendrée par la mise en place du passeport biométrique, il faudrait tenir compte de la notion de territoire élargi, puisque seules quatre villes de l'arrondissement établiront dorénavant les passeports. La Région, le Département, la Communauté de Communes, toutes à majorité de gauche, pourraient vous aider en pratiquant le partage dont vous vous réclamez, mais il est vrai que ce n'est qu'en paroles.

Enfin, je n'étais pas encore installé au Conseil Municipal quand vous avez voté une augmentation maximale de vos indemnités. Rien qu'une baisse de 100€ de vos indemnités d'adjoints couvrirait largement la charge des passeports. Quant à l'indemnité majorée du premier adjoint, elle découle du fait que le Maire est aussi Député, donc souvent absent. La majoration de l'indemnité du Premier Adjoint devrait donc logiquement être compensée pour la commune par une réduction équivalente de l'indemnité du Maire. Ceci représente une économie de 600€ par mois, soit 7.200€ par an, ou si vous préférez 43.200€ sur la mandature !

Mais le Maire n'est pas le seul à cumuler les fonctions électives parmi vous, puisque vous êtes nombreux à siéger dans diverses assemblées, en cumulant des indemnités contre l'avis de votre candidate à l'élection présidentielle de 2007. Et le socialisme en ressort de moins en moins crédible, à cause de ses élus. Je tenais à le souligner. Cessez donc de vous demander ce que la Ville peut faire pour vous ; demandez-vous plutôt ce que vous pouvez faire pour Héricourt (d'après J.F.Kennedy). »

Jean-Michel VILLAUME répond qu'on savait que l'Etat se désengageait mais pas au point de geler les dotations sur les investissements. Il est bien évident que les programmes projetés seront gelés si les subventions et les moyens attendus n'arrivent pas.

Au niveau de l'entretien de la voirie, préoccupation essentielle des administrés, un effort particulier a été réalisé en 2008, effort qui laisse à penser que les crédits inscrits à ce titre peuvent retrouver un niveau plus modeste. Quant aux propos de Monsieur BANET sur les indemnités de fonction, le Député-Maire répond à ce dernier « vous faites du populisme et de la démagogie. Il ne faut pas stigmatiser sur les indemnités d'Elus qui s'investissent personnellement et fournissent un travail non négligeable. »

Gérard SCHARPF précise que durant trois années consécutives, la Ville s'est efforcée à remettre ses rues en état même s'il reste encore beaucoup à faire. Néanmoins, l'entretien peut s'effectuer d'une autre manière par des petits travaux de rénovation qui éviteront ces tracas du quotidien.

Gilles LAZAR, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, déclare que dans notre ville il n'y a pas que des trottoirs. Nous avons de l'ambition aussi pour d'autres thématiques comme le sport et la culture. Il ne faut pas « réduire la voilure » même si nous mettrons plus de temps pour aboutir dans nos objectifs. L'Adjoint au Sport et à la Citoyenneté poursuit par les phrases suivantes :

« Nous mesurons pleinement nos responsabilités d'élus dans ce contexte de crise que traverse notre pays et plus particulièrement notre région. A cette crise du système capitaliste qui va pousser un nombre très important de travailleurs et de familles dans de très grandes difficultés, s'ajoutent les baisses de financement de l'Etat en terme de DGF (600 euro d'augmentation, c'est loin de l'inflation) sans compter les annonces de suppression de la taxe professionnelle (CCPH). Notre souci sera donc à la fois de tenir compte de cette situation, d'aider les familles en difficulté et en même temps de poursuivre le développement de notre ville. Nous ne pouvons, au risque de reculer et d'aggraver la crise, renoncer à nos objectifs, à nos projets et à notre ambition pour Héricourt et pour ses habitants. C'est la raison pour laquelle, le Groupe Communiste approuve la Déclaration d'Orientations Budgétaires.

Le budget que nous allons façonner pour le 30 mars nous permettra d'affronter la crise en continuant le développement d'Héricourt.

Ainsi pourrons nous continuer à soutenir toutes les actions de solidarité, le monde associatif et de poursuivre nos investissements, notamment en terme d'équipement structurant. Le pire dans cette situation sociale très difficile pour les héricourtois serait d'appliquer une double peine : aux difficultés que rencontrent les familles, nous ne voulons pas rajouter le repli sur soi et l'arrêt du dynamisme d'Héricourt. »

Madame Danièle BOURGON, Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, exprime la pensée des Verts comme suit :

« Pour les Verts ces orientations budgétaires sont raisonnables,

Le volet Environnement-Développement Durable et l'audit énergétique qui vient d'être annoncé, respectent le programme des municipales. L'audit énergétique s'inscrit dans une démarche importante de développement durable et de respect de l'environnement. L'exigence de qualité de nos bâtiments communaux réduira (dans le temps) la facture énergétique et limitera dans l'atmosphère les rejets de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète.

Nous sommes conscients comme tous nos collègues, que la crise aura de très lourdes répercussions pour notre collectivité et les Héricourtois. Les deux années à venir vont être et seront difficiles. Depuis 2007 le taux de la subvention de l'Etat la DGF (dotation globale de Fonctionnement) n'a cessé de régresser (année 2007 : 1,08 % année 2008 : 0,66% pour 2009 : 0,02 % = 600 euros) C'est une véritable AUMONE qui sera versée à la ville d'Héricourt , nous ne faisons pourtant pas pitié, nous sommes la seule ville de Haute -Saône à voir augmenter le nombre de ses habitants. Une fois de plus nous constatons un total désengagement de l'Etat. Une fois de plus nous avons un Président en total décalage avec la réalité, qui ignore la pauvreté et la précarité.

Le plan de relance annoncé par le Gouvernement est pour nous Les VERTS un plan de retard dans tous les domaines. Ex. L'emploi dans l'automobile, pourquoi PSA n'a-t'il pas investi plus tôt dans les nouvelles technologies et dans la production de véhicules propres mieux adaptés au XXIème siècle, alors que les salariés ont des compétences et un savoir faire qu'il faut valoriser et pérenniser et qu'ils sont les premiers à être touchés par cette crise, par le chômage et la baisse de leur pouvoir d'achat(peut être pour faire un cadeau de 14 milliard à total).

Les élus Verts approuvent les orientations budgétaires. Ils sont solidaires de cette municipalité élue sur un programme et sur la réalisation de projets ambitieux pour notre ville. »

Yves MERA, déclare quant à lui :

« Il faut être cohérents : vous ne pouvez pas vous porter volontaires pour les passeports biométriques, facultatifs pour la commune, et vous plaindre de la rémunération insuffisante de ce service. Rien ne vous oblige à l'accepter, car Héricourt fait partie de l'Aire Urbaine, et il sera possible de faire établir son passeport à Belfort ou à Montbéliard, où la plupart des Héricourtois travaillent. Votre conception de la situation de la Ville est à géométrie variable : Héricourt fait partie de l'aire urbaine seulement quand cela vous arrange, ou strictement de la Haute-Saône quand cela vous convient ! D'ailleurs, c'est au temps de JOSPIN que la dotation de l'Etat a le plus baissé...

Au conseil du 21 mars 2008, vous m'avez répondu que la France serait épargnée par la crise... vous n'êtes pas Madame Soleil ! Non, la crise n'est pas due au capitalisme ni au libéralisme, mais bien à l'interventionnisme étatique, au temps de Jimmy CARTER, et les banques américaines qui ont disparu étaient des agences bancaires de l'Etat fédéral américain. Ce sont elles qui ont triché avec les règles bancaires et perverti le crédit. Malgré la crise, le capitalisme se porte mieux que l'économie socialiste, dont il ne reste plus grand chose à l'Est de l'Europe. Chez Fidel Castro, ce n'est pas mieux, et quand son camarade communiste (à l'époque) Bernard KOUCHNER lui demandait pourquoi il n'organisait pas d'élection depuis 50 ans, Castro lui a répondu que les élections, c'était de la "SALOPERIA" ! C'est cela que vous appelez la démocratie ?

Quand Monsieur le Maire nous traite de populistes, cela veut-il dire qu'il est "contre" le peuple ? Je note que vos projets de Dojo et de plan de circulation pour la Vieille Ville figuraient dans notre programme de 2008, et que vous reprenez nos idées à votre compte. »

Jean-Michel VILLAUME, revenant sur les propos de Monsieur MERA, fait remarquer que la population n'aurait pas compris que la Ville n'accepte pas de délivrer des passeports biométriques. Quant à l'acharnement des dépenses publiques décrié par Monsieur BANET, le résultat en est l'évolution des bases d'imposition qui traduit l'attractivité de la Ville.

Gérard SCHARPF pour compléter les propos du Député-maire, commente les courbes annexées à la présentation du débat d'orientation budgétaire et qui vise à comparer l'évolution du produit des contributions directes à celui de la Dotation Globale de Fonctionnement. L'écart significatif en faveur des contributions directes montre bien que la politique de développement de l'urbanisme a porté ses fruits.

Jean-Jacques JOLY, en sa qualité de Conseiller Général, souligne que 75% des investissements réalisés en France le sont grâce aux collectivités et notamment les conseils généraux ou régionaux. Il note les sommes conséquentes consacrées au développement du territoire à travers les aides aux entreprises et aux salariés et déclare que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement du Département à hauteur de 15%, pourrait être un obstacle à l'aide que le Département aurait pu apporter dans le projet de rénovation des abords de la gare SNCF d'Héricourt.

Monsieur JOLY pointe combien il est important qu'une gare développe son attractivité, les moyens de transports qui s'y trouvent étant d'autant plus importants en période de crise.

Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Intercommunalité, à l'Urbanisme et au Logement, fait état chiffres à l'appui, de la dégradation économique du pays en évoquant la baisse des exportations des biens et des services ou encore la diminution du Produit National Brut ou le solde de la balance commerciale particulièrement négative.

Soulignant que la perte de compétitivité des entreprises est constatée depuis quatre ans, il fait remarquer que le plan de relance gouvernemental n'est pas à la hauteur car il ne concerne pas les ménages dont le taux d'épargne est de 0%. La relance concerne uniquement les infrastructures et localement le prêt accordé à PSA au taux de 8% ne doit pas être considéré comme un acte en faveur de la politique industrielle.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se déclare très inquiet par rapport à la disparition de la Taxe Professionnelle car même si cette dernière sera compensée financièrement, on sait très bien que ces compensations ne s'effectuent jamais à 100%. Il y a de quoi s'inquiéter de cette décision à partir du moment où les bases de Taxe Professionnelles sur le territoire communautaire progressent de façon significative.

Danièle BOURGON rappelle que la Région de Franche-Comté a largement contribué à la redynamisation de la gare SNCF, faisant remarquer à l'Opposition Municipale que la présence d'une Vice-Présidente du Conseil Régional et une Conseillère Régionale pouvait être d'un grand soutien quand il s'agit de faire voter des projets.

Yves MERA intervient ensuite :

« Monsieur BURKHALTER, vous avez oublié de nous donner un chiffre : quel est le montant de la taxe professionnelle payée par Peugeot ? ... Et vous trouvez qu'avec 23 milliards de taxe en moins, l'Etat ne fait rien pour aider l'industrie ?... Je vous précise que Neuilly vit essentiellement de la taxe professionnelle, qui va être supprimée ; il vous faudra trouver un autre exemple de commune "riche" comme bouc-émissaire. »

Le Député-Maire clôt le débat consacré aux orientations budgétaires en faisant remarquer que bon nombre de collectivités territoriales a fait part de son inquiétude vis-à-vis de la suppression de la Taxe Professionnelle qui devra forcément être remplacée par un nouvel impôt.

Monsieur Mehdi MAZAGHRANE quitte la salle des débats et donne procuration à Madame Chantal GRISIER.

Le Député-Maire propose à l'Assemblée de passer ensuite au rapport n°10 compte tenu que le rapporteur **Monsieur Patrick PLAISANCE, Adjoint à la Culture**, doit quitter prématurément la réunion.

Ce dernier rappelle la création en 2006 du **Comité des Usagers de la Médiathèque François Mitterrand**, lieu d'échanges et d'expression pour notamment formuler des propositions quant au choix des livres. Le comité réfléchit également sur le contenu des cafés littéraires et des expositions à mettre en œuvre pour une meilleure cohérence des actions.

Le projet de délibération vise à actualiser les membres du comité qui sont représentés au sein de la Ville et de la Communauté de Communes par le Député-Maire et le Président et par 3 membres issus des assemblées respectives. Les usagers sont quant à eux représentés par 10 personnes au maximum en section adulte ou en section jeunesse.

L'Adjoint à la Culture fait remarquer que ce comité se réunira tous les deux mois à son initiative, sachant qu'une réunion d'installation sera programmée très prochainement.

Concernant la Ville d'Héricourt, **Monsieur Patrick PLAISANCE et Mesdames Maryse GIROD et Sabine DUC siègeront à cette instance**, leur choix étant accepté compte tenu de 3 abstentions.

Patrick PLAISANCE quitte la salle des débats et donne procuration à Gilles LAZAR.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte les délibérations suivantes :

→ **Le compte-rendu annuel 2008 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt** est approuvé à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale). **Gérard SCHARPF** en donne le détail pour la Ville d'Héricourt qui est concernée par le service péri et l'extrascolaire et dont l'attribution de compensation se situe à hauteur de **853 564€**

→ **Une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement** sera présentée à l'Etat afin de d'aider au financement de **la nouvelle voie qui reliera l'avenue Jean Jaurès à la rue Marcel Paul** tout en passant devant la Gare SNCF. Le Député-Maire rappelle que le coût de cette opération est estimé à **600 000€** et que l'Etat sera aussi sollicité dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

→ Validée lors d'une précédente séance, la consultation visant à choisir un cabinet chargé d'un **audit énergétique** a été diligentée et le choix du cabinet « **GEST'ENERGIE** » est présenté pour une prestation de **25 350€ HT**. Une subvention Région/ADEME au taux de 50% est sollicitée à ce titre.

Gilles LAZAR souligne que ce rapport engage pour les années à venir.

Rémy BANET tout en déclarant ne pas être contre les économies d'énergie, fait remarquer que tout le monde sait qu'il faut isoler les toitures et changer les chauffages et remplacer les fenêtres. La question de la pertinence de cette étude est donc posée.

Gérard SCHARPF répond que notre démarche est indispensable car dès que l'on aura des travaux à faire dans un bâtiment il nous faudra produire des diagnostics thermiques qui deviennent obligatoires. Le Premier Adjoint fait remarquer que le Cabinet a été invité à indiquer dans sa restitution les temps de retour sur investissements afin que restions très prudents par rapport aux travaux qui pourront découler de ces investigations.

Danièle BOURGON prenant acte de la position abstentionniste de l'Opposition, déclare ne pas comprendre cette attitude alors que le Gouvernement soutient le Grenelle.

Yves MERA juge le rapport inutile bien qu'obligatoire mais pas pour l'éclairage public et s'en étonne.

Gérard SCHARPF répond que nous avons une maîtrise suffisante concernant les lampes de rues.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Un nouvel appel d'offres concernant la vente des deux pavillons d'honneur au Quartier Maunoury** est diligenté au regard de la défaillance de la SCI MONRO. L'adjudication s'effectuera à une mise à prix fixée à **50 000€ pour les immeubles, terrain compris**.

Le vote est unanime.

→ **Une subvention exceptionnelle est attribuée à la Fondation Arc En Ciel dans le cadre de l'opération Défi Cycl'Océan**. Cette action concerne 8 personnes paraplégiques qui relèveront un défi en parcourant en handbike 500 kms de la Rochelle à Biarritz. Le rapporteur **Bernard LITTOT**, Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité et à la mobilité, fait remarquer que ce choix sur la Côte Océane découle du fait qu'il n'y a pas de piste cyclable suffisamment longue dans notre région.

Gilles LAZAR pour sa part évoque la poursuite de la collaboration établie avec la Fondation Arc En Ciel pour l'action « une chance pour tous ». Sur un budget de 30 000€ la subvention votée à l'unanimité sera de **1 000€**

→ La rue qui irrigue la Zone d'Activité des Guinottes aménagée par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, est baptisée au nom du lieu-dit « rue des Guinottes », malgré l'abstention de Messieurs MERA et BANET.

Yves MERA déclare à ce titre : « *Le nom de "rue des Guinottes" montre votre manque d'imagination. Pour une zone industrielle, je vous propose Kléber ou Kegresse, qui sont des ingénieurs ayant travaillé ou natif d'Héricourt. Les routiers livrant la zone les trouveraient immédiatement en tapant la lettre K sur leur GPS, ce qui faciliterait leur travail, car ce serait la seule rue à Héricourt commençant par K.* »

Fernand BUKHALTER fait remarquer que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a baptisé son centre d'affaires à la mémoire d'un inventeur à savoir Pierre Carmien.

→ Comme chaque année, **la destination des coupes de bois est approuvée tant par la Commune de Bussurel que pour la forêt d'Héricourt. Le prix du bois de chauffage est fixé à 6€/stère.** A la demande de **Monsieur GAUTHIER**, Conseiller Municipal, **Alain BILLEREY** Conseiller Municipal délégué aux Affaires de Bussurel précise que les sections inférieures à 12 cm de diamètre sont cédées gratuitement.
Le vote donne lieu à 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Le Député-Maire** poursuit par les modalités **de mise en place d'une station d'enregistrement des demandes de passeports sous forme biométrique** qui nécessitent la signature d'une convention avec l'Etat. Sans revenir dans le détail sur cette affaire qu'il a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises avec les Elus, **Jean-Michel VILLAUME** insiste néanmoins sur la charge nouvelle qu'engendrera ce service à la population qui s'étendra non seulement au territoire d'Héricourt mais à toutes les communes avoisinantes puisque seules 4 villes seront équipées dans l'arrondissement de Lure.

L'indemnisation de l'Etat bien qu'ayant été revalorisée à 5 000€ par an, sera loin de compenser la charge d'un ½ temps estimé à 15 000€. A noter que pour aider à équiper les locaux, l'Etat sera en capacité de nous accorder une subvention de 4 000€ alloués au démarrage.

Le vote est majoritaire pour la signature de cette convention avec l'Etat, Monsieur MERA s'exprimant contre, Messieurs BANET et AUBRY s'abstenant.

→ Sur proposition de **Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse**, un tarif de **0,40€** est mis en place pour **la distribution de boissons chaudes au Centre Socioculturel Simone Signoret.**

Le vote est unanime.

→ **Gérard SCHARPF** poursuit par le projet de **l'aménagement de la rue d'Alsace**, lequel au titre de l'installation de l'éclairage public doit faire l'objet d'un conventionnement avec le SIED 70. Les frais sont estimés à **48 599€ TTC**. Le SIED 70 contribuera à hauteur de 7% soit 2 844€, sachant que la Ville récupérera la TVA à hauteur de 7 524€.

Rémy BANET questionne quant à l'utilisation basse consommation des luminaires à vapeur de sodium. **Gérard SCHARPF** lui répond par l'affirmative et précise qu'un bilan de consommation consacré à l'éclairage public sera prochainement communiqué aux Elus.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **La cession d'une partie de la cour de l'ancien Tissage du Paquis, d'une surface de 20m² au profit de l'Association Culturelle Portugaise** est actée à l'Euro symbolique. Ceci permettra aux bénévoles de disposer d'un local de rangement près du bâtiment que leur avait vendu la Ville avenue Bérégovoy.

Yves MERA déclare « *Monsieur DUCHENE a fait un recours administratif contre ce genre de cadeau du domaine public pour la mosquée, et nous ferions de la discrimination contre les Musulmans en ne traitant pas les Portugais de la même façon. Les Portugais peuvent ouvrir une souscription, à laquelle je cotiserai, ce qui nous permettrait de rester dans la légalité.* »

Le Député-Maire répond qu'il ne s'agit que de 20m² estimé par le Service des Domaines à 200€, de plus l'association est actuellement propriétaire de son local.

Le vote est majoritaire compte tenu d'une voix contre (M. MERA) et d'une abstention (M. BANET).

→ A la demande de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), **le texte d'une motion est soumis à l'approbation de l'Assemblée afin de réagir face aux menaces qui pèsent sur l'organisation de l'Office National des Forêts** à travers la Révision Générale des Politiques Publiques menée par le Gouvernement. Ce rapport présenté par **Monique RAPIN, Maire Délégué de Bussurel**, fait réagir **Danièle BOURGON** qui au nom des Verts, fait la déclaration suivante :

« Les élus Verts voteront cette motion. La forêt représente 44% du territoire Franc- Comtois ,400 000ha sont gérés par l'ONF. Il y a des enjeux importants autour de la gestion de la forêt qui se privatise et s'intensifie progressivement. Ce qui ne va pas dans le sens du développement durable. Cette réforme nouvelle en cours et voulue par l'Etat met en danger l'économie du bois.

Les forêts publiques ont d'autres fonctions que la production (protection de la faune, de la flore, des sols, des eaux, accueil du public etc. Elles jouent un rôle écologique en particulier dans la lutte contre l'effet de serre.

Avec cette réforme, ce sont plusieurs siècles de gestion multifonctionnelle de la forêt publique qui sont remis en cause. Les impératifs financiers auxquels l'Etat soumet l'ONF peuvent conduire jusqu'à l'abandon des missions de services publics, peu rentables notamment en forêts communales, au profit du redéploiement sur des activités commerciales en concurrence directe avec les entreprises. »

Gilles LAZAR en ce qui le concerne, précise qu'il s'agit d'une nouvelle atteinte aux services publics et une fois encore ce sont les communes les premières visées.

Le Député-Maire clôt le propos en indiquant que l'Office National des Forêts gère les domaines communaux dans un objectif de développement durable et non dans un but commercial.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

→ **L'évolution physique des garanties couvertes par la Compagnie d'Assurances qui assure les risques communaux, nécessite chaque année la passation d'un avenant qui ajuste les valeurs couvertes.** C'est le cas d'une part pour la dommage aux biens, les véhicules, la responsabilité civile et enfin l'assurance exposition. Le détail du montant des avenants est communiqué aux Elus par l'Adjointe aux Finances **Martine PEQUIGNOT**.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ L'Assemblée adopte ensuite **la liste des acquisitions de biens meubles qui seront imputés en Section d'Investissement** malgré leur montant unitaire relativement modeste.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME propose ensuite aux Elus de se prononcer quant à l'examen d'un rapport de nature urgente pour lequel il n'a pas été possible de respecter les formes en termes de délai de transmission.

Ayant obtenu l'unanimité pour évoquer cette question, **le Député-Maire** expose qu'il s'agit de **fixer dorénavant le taux unitaire des vacations funéraires** qui ont été harmonisées sur le territoire par la loi du 19 décembre 2008. Les vacations à Héricourt sont perçues pour le compte de l'Etat puisque ce sont les agents du commissariat de Police qui effectuent ces opérations de surveillance. Toutefois, les communes doivent en fixer le montant entre 20 et 25€, sachant qu'un certain nombre d'opérations ont été exonérées du versement de la vacation afin d'alléger la charge des familles.

Le vote est unanime pour la fixation à **20€** du montant de ces vacations.

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par les questions diverses de Monsieur MERA, invitant ce dernier à les exprimer.

Yves MERA signale toutefois au Maire « vous avez mal lu, je n'ai pas déposé de questions orales mais deux questions écrites et une lettre au Maire ».

Jean-Michel VILLAUME donne néanmoins connaissance des éléments de réponse aux questionnements de Monsieur MERA et lui précise que bien évidemment ces derniers lui seront communiqués par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, le Député-Maire lève la séance à 20H15.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME